

# **(MISE À JOUR) Enquête du SiRT**

Written by Sean Rocca | mai 5, 2023 at 01:38:pm

Mise à jour: 6 décembre 2023, 17 h 50

À la suite d'une enquête indépendante menée par l'équipe de réponse aux incidents graves (SiRT), il a été déterminé qu'aucune blessure grave n'a été subie par la personne concernée et les preuves indiquent qu'il n'y a pas de motifs raisonnables de croire que le policier en question a commis une infraction criminelle dans le cadre de l'arrestation.

Un résumé de l'enquête SiRT est disponible ici: [2023-023-resume-de-enquete.pdf \(gnb.ca\)](https://www.gnb.ca/2023-023-resume-de-enquete.pdf)

La police de Saint John s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière de responsabilité, de professionnalisme et de transparence afin de maintenir la confiance du public.

.....

Dossier#23-2157

La police de Saint John a transmis une plainte contre un agent de police de Saint John à l'équipe d'intervention en cas d'incident grave (SiRT) pour qu'elle mène une enquête indépendante.

Il est rapporté que :

Le 12 avril 2023, vers 15 h 58, des agents ont été appelés pour un homme en état d'ébriété causant une perturbation dans le secteur de la rue Waterloo.

Les agents ont localisé le suspect qui s'est enfui à pied. Il a ensuite été arrêté par les agents pour entrave à un agent de la paix et résistance à l'arrestation.

L'accusé a ensuite déposé une plainte officielle alléguant qu'il avait été agressé par l'un des agents et qu'il avait subi une blessure.

« La police de Saint John considère que les plaintes relatives à l'usage de la force sont sérieuses et nous continuons à exiger de nos membres qu'ils respectent les normes les plus élevées en matière de responsabilité à cet égard. Nous sommes

convaincus que SiRT mènera une enquête approfondie, indépendante et transparente. Nous nous engageons à maintenir la confiance du public », a déclaré le chef R.M. Bruce.

L'officier concerné restera en service actif en attendant les résultats de l'enquête de SiRT.

SiRT est un organisme d'enquête indépendant de la police, dont le mandat est d'enquêter sur les affaires de décès, de blessures graves, d'agression sexuelle et de violence domestique ou sur d'autres questions d'intérêt public important qui peuvent avoir été soulevées par les actions d'un agent de police.

Toute autre question peut être adressée à la Serious Incident Response Team (1-855-450-2010 ou [sirt@gov.ns.ca](mailto:sirt@gov.ns.ca)).